



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DELIBERATIONS DU 4 AVRIL 2022

Le 4 avril 2022 à 18h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 29 mars 2022

Etaient présents : Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT, Arnaud TOUZOT.

Absent ayant donné pouvoir : / **Excusé** : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Marinette PUECH.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 9

Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 28 février 2022.

1. SUBVENTIONS 2022

En complément de la délibération du 28 février 2022 et afin de prévoir les crédits nécessaires au budget 2022, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer deux subventions supplémentaires :

- Valentin HAÛY (pour les aveugles et les malvoyants) : 30.00 €
- CFA de Saint-Marcel : 30 €

Le montant total des subventions octroyées sur l'exercice 2022 s'élève à 809 €. Le Maire propose d'inscrire une enveloppe budgétaire de 1 000 € au BP 2022 au cas où la commune serait sollicitée en cours d'année.

2. FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – PARTICIPATION 2022

Le Conseil décide, à l'unanimité, de contribuer au dispositif départemental du Fonds Solidarité Logement pour un montant de 134.40 euros (0.35 €/ habitant).

3. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATIONS DES RESULTATS 2021

Considérant que la section de fonctionnement fait apparaître un excédent cumulé de 201 812.14 €.

Considérant que la section investissement fait apparaître un besoin de financement,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Le Conseil municipal décide :

- d'affecter 53 792.37 € du résultat de la section de fonctionnement en recette d'investissement (compte 1068), soit 18 496.37 € pour couvrir le déficit d'investissement et 35 296 € pour couvrir le déficit des investissements reportés (restes à réaliser)
- de reporter à la section de fonctionnement (recette) le solde de l'excédent de financement cumulé, soit 148 019.77 €

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Le produit fiscal prévisionnel de 2022, en tenant compte de bases d'imposition prévisionnelles, est estimé à 83 765 €, dont 1760 € d'allocations compensatrices (TFB+TFNB). Considérant la situation financière de la commune, le Conseil décide de ne pas modifier les taux d'imposition, à savoir : 30,28 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 38,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

5. BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Budget 2022 est voté en équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 398 390 € et en investissement à 170 288 €.

En complément des aménagements de sécurité qui s'achèveront route de la Ferté et la route de Laives, des travaux de voirie se poursuivront sur la rue des Brenots, la rue du quart rouge et une partie de la rue Jean. Le trottoir devant la mairie sera également nivelé pour faciliter l'accessibilité. Des devis auprès de différentes entreprises du secteur sont en cours.

L'année sera également marquée par la réfection et l'isolation de la toiture de la mairie (34 776 €) et des travaux forestiers importants pour le reboisement des parcelles 1, 2, 5 et 32 (30 887 €).

Le Maire note une forte diminution de la contribution annuelle versée au SIVOS du val de Grosne en raison du faible nombre d'enfants domiciliés sur la commune et scolarisés sur le SIVOS (41 396 € en 2022 contre 51 542 € en 2021 et 64 309 € en 2017).

La capacité d'endettement de la commune a également nettement progressé puisqu'il ne reste plus que deux emprunts à rembourser (travaux de la cure). Une situation financière saine qui permet à la commune d'envisager dès 2023 la réfection du bâtiment de l'école de quart rameau. Une étude devrait démarrer dès la fin de l'année.

Prochaine séance : Lundi 16 mai 2022 à 18h30.

La séance est levée à : 20h02